

## Compte rendu de séance

### Séance du 4 Février 2022

L' an 2022 et le 4 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de TROTIN Monique Maire

**Présents :** Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, Mme GOURIOU Véronique, M. GALLIEN Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à Mme MOREAU Evelyne, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie, M. GHYAMPHY Koffi à M. RICHARD Jean-Yves, Mme HERMENAULT Aurélie à Mme GOURIOU Véronique

Absent(s) : Mme GAGNARD Sylvie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

**Date de la convocation :** 28/01/2022

**Date d'affichage :** 28/01/2022

**A été nommé(e) secrétaire :** M. DE MALHERBE Raymond

### SOMMAIRE

#### **Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal des 3 décembre 2021 et 14 janvier 2022**

#### **Décisions du Maire**

#### **Objet(s) des délibérations**

- Budget Primitif - Exercice 2022 - Commune - Ouverture de crédits - 2022/013
- Approbation du Compte de gestion du receveur - Exercice 2021 - CAMPING - 2022/014
- Approbation du Compte Administratif - Exercice 2021 - CAMPING - 2022/015
- Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2021 - CAMPING - 2022/016
- Approbation du Compte de gestion du receveur - Exercice 2021 - Service de l'ASSAINISSEMENT - 2022/017
- Approbation du Compte Administratif - Exercice 2021 - Service de l'ASSAINISSEMENT - 2022/018
- Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2021 - Service de l'ASSAINISSEMENT - 2022/019
- Approbation du Compte de gestion du receveur - Exercice 2021 - LOTISSEMENT " La Croix Caseau" - 2022/020
- Approbation du Compte Administratif - Exercice 2021 - LOTISSEMENT " La Croix Caseau " - 2022/021
- Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2021 - LOTISSEMENT " La Croix Caseau" - 2022/022
- Association "Marçon Hier et Aujourd'hui " - Don - 2022/023
- Sarthe Habitat - Gestion locative de 4 logements supplémentaires - Avenant n° 1 au mandat de gestion conclu le 28 novembre 2006 - 2022/024
  
- Sécurisation du carrefour de la Croix Caseau - Cheminement piétonnier
- Logements locatifs de la Croix Caseau- rénovation énergétique
- Rapports des Commissions
- Questions diverses

#### **Approbation des comptes-rendus des séances précédentes**

Les Comptes-rendus des séances des 3 décembre 2021 et 14 janvier 2022 sont adoptés à l'unanimité

## **Décisions du Maire**

**Décision n° 2022-D001** du 26/01/2022 - Restauration du bâtiment du Club de voile - entreprise Dominique POMAREDE - Menuiserie accueil - 5 094.60€ ht soit 6 113.52 ttc - entreprise EURL LEHOUX Guillaume - bardage - 6 071.62€ ht soit 7 285.94€ ttc

**Décision n°2022-D002** du 02/02/2022 - Immeuble 19 Place de l'Église - Restaurant - Épicerie - Installation électrique - SARL DEM ELEC - 1 957.79€ht soit 2 349.35€ ttc

## **Budget Primitif - Exercice 2022 - Commune - Ouverture de crédits réf : 2022/013**

Vu l'article L. 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales et la Loi n° 88.13 du 5 janvier 1988 permettant aux Communes avant l'adoption du Budget Primitif d'ouvrir les crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent ;

Vu la nécessité de procéder à des travaux de restauration du bâtiment du club de voile,

Vu la nécessité de procéder à des travaux d'électricité dans l'immeuble 21 Place de l'Eglise pour le restaurant et l'épicerie,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits nécessaires pour financer lesdits travaux au budget de la Commune de l'exercice 2022,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avant l'adoption du Budget Primitif 2022 de la Commune, d'ouvrir les crédits suivants en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice 2021 :

### Dépenses

C/ 2138 – autres constructions/opération 442022 – aménagement espace de loisirs – 2022 : 14 000 €

C/2138 - autres constructions : 2 500 €

*Ces crédits seront repris au Budget de la Commune - Exercice 2022.*

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **Approbation du Compte de gestion du receveur - Exercice 2021 - CAMPING réf : 2022/014**

### **Compte de Gestion du Receveur – Exercice 2021 – Budget CAMPING**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'exécution des dépenses et recettes du Budget Camping relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget Camping.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur produit le 4 Février 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **Approbation du Compte Administratif - Exercice 2021 - CAMPING réf : 2022/015**

**M. GALLIEN est sorti étant intéressé personnellement par cette affaire**  
**Mme Monique TROTIN, Maire, a quitté la séance au moment du vote du Compte Administratif**  
**Sous la présidence de M. Jean-Yves RICHARD, Maire- Adjoint**

Vu la présentation par Mme Monique TROTIN, Maire, du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Camping, lequel peut se résumer comme suit

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE – CAMPING</b>						
Résultats reportés (exercice 2020)		86 144.97€		142 750.29 €		228 895.26€
Opérations Exercice 2021	38 842.80€	48 355.93€	53 836.25€	128 392.23€	92 679.05€	176 748.16€
<b>TOTAUX</b>	<b>38 842.80€</b>	<b>134 500.90 €</b>	<b>53 836.25€</b>	<b>271 142.52€</b>	92 679.05 €	<b>405 643.42€</b>
Résultats clôture		95 658.10€		217 306.27€		312 964.37€
Reste à Réaliser	2 569.44€	3001.99€			2 569.44	3 001.99
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>41 412.24€</b>	<b>137 502.89€</b>	<b>53 836.25 €</b>	<b>271 142.52€</b>	<b>95 248.49€</b>	<b>408 645.11€</b>
RESULTATS DEFINITIFS		96 090.65€		217 306.27€		313 396.62€

Vu le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2021 du Camping,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

**VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Camping,

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2021 - CAMPING**

réf : 2022/016

**M. GALLIEN est sorti étant intéressé personnellement par cette affaire**

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2021 approuvé le **04 Février 2022**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :

Au titre des exercices antérieurs

(A) Excédent : 142 750.29 €

Au titre de l'exercice arrêté

(B) Excédent : 74 555.98 €

Soit un résultat à affecter :

(C) = B + A = 217 306.27 €

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser : Néant

(D) : Excédent : 95 658.10 €

(E) Restes à réaliser en investissement à reporter : Néant : excédent : 432.55 €

Besoin de financement de la section d'investissement avec restes à réaliser :

(F) : Néant (D - E) : excédent

**DECIDE**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, d'affecter du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 217 306.27 €

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation du Compte de gestion du receveur - Exercice 2021 - Service de l'ASSAINISSEMENT**  
réf : 2022/017

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'exécution des dépenses et recettes du Budget Service de l'Assainissement relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget du Service de l'Assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur produit le 04 Février 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation du Compte Administratif - Exercice 2021 - Service de l'ASSAINISSEMENT**  
réf : 2022/018

**Mme Monique TROTIN, Maire, a quitté la séance au moment du vote du Compte Administratif**  
**Sous la présidence de M. Jean-Yves RICHARD, Maire-Adjoint**

Vu la présentation par Mme Monique TROTIN, Maire, du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Service de l'Assainissement, lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE – ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés (exercice 2020)		68 072.92€		68 405.99€		136 478.91€
Opérations Exercice 2021	843.50€	13 048.55€	13 048.55€	21 435.77€	13 892.05 €	34 484.32€
<b>TOTAUX</b>	<b>843.50 €</b>	<b>81 121.47€</b>	<b>13 048.55€</b>	<b>89 841.76€</b>	13 892.05€	<b>170 963.23 €</b>
Résultats clôture		80 277.97€		76 793.21€		157 071.18€
Reste à Réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	843.50€	81 121.47€	13 048.55 €	89 841.76€	13 892.05€	170 963.23 €
RESULTATS DEFINITIFS		80 277.97€		76 793.21€		157 071.18 €

Vu le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2021 du Service de l' Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

**VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Service de l' Assainissement,

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2021 - Service de l'ASSAINISSEMENT**  
réf : 2022/019

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2021 approuvé le 4 Février 2022

Au titre des exercices antérieurs

(A) Excédent : 68 405.99 €

Au titre de l'exercice arrêté

(B) Excédent : 8 387.22 €

Soit un résultat à affecter :

(C) = A - B = 76 793.21 €

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) : Néant (excédent : 80 277.97 €)

Solde des restes à réaliser en investissement

(E) : 0

#### Affectation obligatoire

- Besoin à couvrir : (F) Néant

**DECISE**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 76 793.21 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### Approbation du Compte de gestion du receveur - Exercice 2021 - LOTISSEMENT " La Croix Caseau " réf : 2022/020

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'exécution des dépenses et recettes du Budget Lotissement " La Croix Caseau " relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget Lotissement " La Croix Caseau".

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur produit le 03 Février 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### Approbation du Compte Administratif - Exercice 2021 - LOTISSEMENT " La Croix Caseau " réf : 2022/021

**Mme Monique TROTIN, Maire, a quitté la séance au moment du vote du Compte Administratif Sous la présidence de M. Jean-Yves RICHARD, Maire-Adjoint**

Vu la présentation par Mme Monique TROTIN, Maire, du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Lotissement " La croix Caseau " , lequel peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE – LOTISSEMENT " LA CROIX CASEAU "</b>						
Résultats reportés (exercice 2020)	3 067.33€			203 944.90€	3 067.33€	203 944.90€ €
Opérations Exercice 2021		3 067.33€	3 710.33€	16 814.79€	3 710.33€	19 882.12€
<b>TOTAUX</b>	<b>3 067.33€</b>	<b>3 067.33 €</b>	<b>3 710.33€</b>	<b>220 759.69€</b>	<b>6 777.66€</b>	<b>223 827.02€</b>
Résultats clôture				217 049.36€		217 049.36€
Reste à Réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	3 067.33€	3 067.33€	3 710.33€	220 759.69€	6 777.66€	223 827.02€
RESULTATS DEFINITIFS				217 049.36€		217 049.36

Vu le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2021 du Budget Lotissement " La croix Caseau "

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

**VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Lotissement " La Croix Caseau "

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2021 - LOTISSEMENT " La Croix Caseau"**  
**réf : 2022/022**

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2021 approuvé le 4 Février 2022

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :

Au titre des exercices antérieurs  
(A) : Excédent : 203 944.90€

Au titre de l'exercice arrêté  
(B) Excédent : 13 104.46€

Soit un excédent total de  
(C) = A - B = 217 049.36 €

**DECIDE** après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 217 049.36 €

N.B. : Excédent d'investissement : 0 € : pour le BP Lotissement, pas d'affectation au compte 1068.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Association "Marçon Hier et Aujourd'hui " - Don**  
**réf : 2022/023**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2242-1 stipulant que le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la Commune,

Vu le don de l'Association Hier et Aujourd'hui, dont le siège social est à Marçon « Mairie- 1 Place de l'Eglise » d'un montant de 5 000 €,

Considérant que le don de l'Association Hier et Aujourd'hui est assorti d'une condition d'affectation à savoir la réalisation de la restauration du tableau de la vierge du rosaire installé dans l'église Notre Dame de la Commune,

Considérant que la restauration du tableau de la vierge du rosaire a été confiée à Aurélie Terral Dréano, Entreprise de conservation-restauration d'oeuvres peintes,

Considérant que les travaux de restauration dudit tableau seront terminés courant mars 2022,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la Commune, d'accepter ce don,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le don de l'Association Hier et Aujourd'hui, d'un montant de 5 000 € qui sera imputé au compte 1025 du budget de la Commune de l'année 2022 ;

- D'accepter d'affecter ce don aux travaux de restauration du tableau de la vierge du rosaire de l'église Notre Dame

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Sarthe Habitat - Gestion locative de 4 logements supplémentaires - Avenant n° 1 au mandat de gestion conclu le 28 novembre 2006  
réf : 2022/024**

Mme le Maire rappelle que Sarthe Habitat assure la gestion de 15 logements locatifs sis "Lotissement de la Croix Caseau" et "Logis de la Demée" dans le cadre d'une convention de mandat de gestion conclue le 28 novembre 2006, pour une durée d'un an, renouvelable tacitement par période d'un an.

Mme le Maire propose de confier à Sarthe Habitat la gestion des 4 logements supplémentaires suivants :

- logement "8 Place de l'Eglise" d'une superficie de 64 m2 (T3)
- logement "1 Route du Port Gautier" d'une superficie de 103 m2 (T4)
- logement "1 Place de l'Eglise" - appartement n° 1 d'une superficie de 36,76 m2 (T 2)
- logement "1 Place de l'Eglise" - appartement n° 2 d'une superficie de 31.06 m2 (T2).

Vu la proposition de Sarthe Habitat en date du 7 janvier 2022, fixant la rémunération à 8,30 % hors taxes des loyers théoriques, indemnités d'occupation et suppléments de loyers de solidarités appelés",

Vu le projet d'avenant n° 1 au mandat de gestion entre la Commune de Marçon et Sarthe Habitat, applicable à compter du 1er mars 2022,

Vu les dispositions du décret n° 2003-154 du 24 février 2003 précisant les délégations nécessaires l'accomplissement de la mission de l'organisme HLM bénéficiant d'un mandat de gestion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier la gestion des 4 logements supplémentaires mentionnés ci-dessus à Sarthe Habitat
- d'accepter la proposition de Sarthe Habitat fixant la rémunération à 8.30 % hors taxes des loyers théoriques, indemnités d'occupation et suppléments de loyers de solidarités appelés (taux identique à la convention de mandat de gestion du 28 novembre 2006),
- d'accepter l'avenant n° 1 au mandat de gestion du 28 novembre 2006 entre la Commune et Sarthe Habitat,
- d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant correspondant à effet à compter du 1er mars 2022.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Aménagement sécurité carrefour Croix Caseau et cheminement piétonnier**

Mme le Maire présente les trois estimatifs hors honoraires établis par le Maître d'œuvre :

- Premier estimatif comprenant l'ensemble des travaux : 275 412.50 € hors taxes
- Deuxième estimatif avec un seul candélabre conservé au carrefour de la Croix Caseau et suppression totale de l'éclairage sur la partie liaison douce : 226 972.50 € hors taxes
- Troisième estimatif avec éclairage conservé au carrefour de la Croix Caseau et suppression totale de l'éclairage sur la partie liaison douce : 242 022.50 € hors taxes.

10 candélabres sont prévus sur la liaison douce et 8 sur le carrefour de la Croix Caseau.

La décision en faveur du premier estimatif à hauteur de 275 412.50 € H.T. est unanime.

**Logements locatifs « La Croix Caseau » - rénovation énergétique**

Mme le Maire communique le coût prévisionnel hors taxes de l'opération de rénovation énergétique des logements de la Croix Caseau qui est estimé entre 350 000 € et 400 000 €, soit 35 000 € à 40 000 € par logement.

Les honoraires de Sarthe Habitat pour la conduite d'opération sont estimés à 27 515 €.

Les travaux seront réalisés sur deux années, une première tranche en 2023 et une deuxième en 2024 ou en 2024 et 2025 en fonction des dates de réception de notification des subventions.

Le Conseil Municipal donne son soutien unanime pour lancer le dossier sous réserve des financements.

### **Complément de compte-rendu :**

Rapport des Commissions :

### **Commission Travaux :**

M. Jean-Yves Richard, Vice-Président de la Commission donne l'état d'avancement des travaux en cours :

- Début des travaux d'électricité au restaurant semaine du 07/02/2022
- Réalisation des travaux de menuiserie de bardage au Club de voile, avant le début de la saison 2022

### **Commissions Tourisme :**

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission expose les points suivants :

- ARAMIS - Rencontres Jasnières, du 28 au 31 juillet 2022
- Journée des bénévoles le 22/05/2022
- Souhait de M. LECOQ renouveler son emplacement pour le tremplin pour la saison,
- Souhait de M. DELORME d'installer le manège uniquement sur les deux jours de Marçon Classic,

### **Commission Ecoquartier :**

Mme Emilie SINAEVE, Maire-Adjoint, est chargée par M. Yann CHARDRON, Vice-Président de la commission, d'exposer les points suivants :

- Rendez-vous prochainement avec le Département sur l'habitat inclusif,
- Visite d'Ecoquartier avec le CAUE le 11/02/2022
- Rappel de la réunion du 15/03/2022 avec le Comité des Partenaires,
- Question sur la petite enfance :
  - Longue liste d'attente multi-accueil " Les Petits Loirs "
  - Contact d'une personne intéressée par un projet de micro-crèche sur Marçon
  - Valorisation de la Commune de Marçon : 12 naissances en 2021, situation sur l'axes La Chartre / Château du loir
- Proposition de noms pour l'écoquartier faite par les enfants de l'école.

### **Commission Scolaire :**

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la commission, propose une rencontre avant le budget, le samedi 26 Février 2022 à 10H.

### **Questions diverses :**

Mme Emilie SINNAEVE demande si l'entretien est intégré dans une commission. Cette mission est confiée à la Commission Travaux en lien avec la commission Scolaire.

Mme Le Maire porte à connaissance des Conseil Municipaux les informations suivantes :

SYVALORM : Ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours, à partir du 1er Octobre 2022.

Rencontre sollicitée concernant la suppression de points de regroupements

M. de MALHERBE pose la question des panneaux 30 km à Ruisseau - La limitation se fera sur un tronçon plus long. Les panneaux seront achetés et posés par la Commune.

Prochaines réunions :

Commission Finances : 25/02/2022 à 18h30

Conseil Municipal : 04/03/2022 à 20 h 30 - débat d'orientation budgétaire + vote du Compte Administratif

Conseil Municipal : 18/03/2022 à 17 h 30 - Vote des budgets

CCAS : 18/03/2022 à 16h30 - Vote Compte de gestion - Compte administratif - budget

Séance levée à: 22:23

En mairie, le 14/02/2022  
Le Maire  
Monique TROTIN



Mme TROTIN Monique,

M. RICHARD Jean-Yves,

Mme SINNAEVE Emilie,

M. GODREAU Bruno,

Mme MOREAU Evelyne,

M. DE MALHERBE Raymond,

Mme GOURIOU Véronique,

M. GALLIEN Bruno